

Québec, le 1^{er} mars 2011

Madame Sylvie Tardif
Directrice générale
Municipalité de Saint-Ferdinand
821, rue Principale
Saint-Ferdinand (Québec) G0N 1N0

Objet : Projet de restauration du seuil naturel du lac Joseph

Madame,

Suite à votre réponse à la question de la commission concernant les interventions permises sur un quai de ciment faisant l'objet d'un droit acquis situé au lac Joseph, la commission aimerait obtenir une précision.

Votre document mentionne la possibilité d'une entente financière tripartite où les frais d'une éventuelle démolition d'un quai de ciment sont assumés de façon égale entre votre municipalité, l'association des riverains du lac William et le propriétaire. La commission aimerait savoir si une telle option est également accessible ou possible pour un quai de ciment situé dans la municipalité de Saint-Ferdinand, appartenant à un riverain du lac Joseph qui réside actuellement dans votre municipalité.

De plus, étant donné le fait que les riverains actuellement en possession du quai de ciment en question sont les bénéficiaires d'un droit acquis et n'ont pas l'obligation de le démanteler, la formule de partage tripartite des coûts que vous évoquez comme possibilité pourrait-elle s'étendre à l'aménagement d'un quai flottant qui pourrait remplacer le quai de ciment en question dans le but de conserver l'accès actuel à l'eau des riverains concernés?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 3 mars prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission